



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 693

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 2 juillet 2019, le conseil municipal de la Ville de Delson a adopté le règlement n° 693 intitulé : «Règlement décrétant un emprunt de 467 500 \$ et une dépense du même montant pour des travaux de construction d'un pavillon de parc au Parc du Centenaire».

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter, le 15 juillet 2019, et par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 2 août 2019.

Ce règlement est déposé au bureau du soussigné à l'hôtel de ville, situé au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Delson, ce 5 août 2019.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier